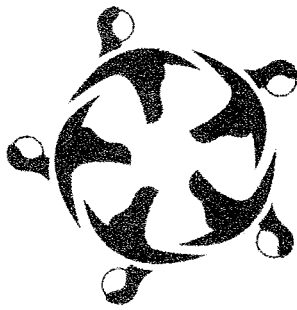


Regroupement des groupes de femmes
de la région 03
(Portneuf-Québec-Charlevoix)



R G F Q 3

CAS - 34 M
C.G. - ÉGALITÉ
FEMMES ET HOMMES

Mémoire

Vers un « renforcement et un développement de nos outils collectifs » pour l'égalité des femmes

Présenté à la Commission des Affaires sociales dans le cadre de la Commission parlementaire
sur le concept de l'égalité et la politique en condition féminine

17 décembre 2004

Table des matières

1. Présentation du Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix) et de ses réalisations.....	2
2. Introduction.....	4
3. Les femmes de la région de la Capitale-Nationale : Quelques chiffres.....	4
4. Pourquoi la proposition de la Ministre ne nous satisfait pas ?.....	5
5. L'expérience du RGF 03 et l'approche sociétale.....	6
6. Notre choix : l'approche spécifique en toute transversalité et sans oublier, la sociétale !.....	6
7. Les choix de la région de la Capitale-Nationale pour une politique en matière de condition féminine.....	8
8. Conclusion.....	10
Annexe 1 : Membres du RGF-03,.....	11

1. PRÉSENTATION du RGF-03 ET SES RÉALISATIONS

Le Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix) a comme mission de regrouper les groupes de femmes de la région 03, pour travailler solidairement à la défense des droits et intérêts des femmes ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de vie. Il existe depuis 1990 et regroupe 39 groupes de femmes dont des Maisons d'hébergement, des Centres de femmes, l'AFEAS, le Groupe Femmes, politique et démocratie, et autres, de Québec, Portneuf et Charlevoix.

Le Regroupement porte deux dossiers majeurs et prioritaires : les femmes dans le développement régional et local (augmentation du nombre de femmes dans les instances décisionnelles, prise en compte des besoins des femmes par les instances) et la santé des femmes (plan d'action régional en santé des femmes, accès aux services de santé et aux services sociaux, santé mentale, etc.). Il intervient également dans les dossiers touchant la lutte à la pauvreté et la violence, avec la Coalition régionale des femmes contre la pauvreté qui assure le suivi de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Évidemment, en tant que porteur des enjeux collectifs en condition féminine dans la région 03, le RGF-03 intervient dans différents dossiers tels la politique de reconnaissance de l'action communautaire, l'équité salariale, l'emploi, etc.

1.1 RÉALISATIONS SIGNIFICATIVES

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL

1998

- ❖ Publication de l'étude *Les femmes dans l'espace régional de Québec : Solidaires dans le développement* réalisé en collaboration avec la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes.
- ❖ Dépôt d'un avis préliminaire sur le plan de consolidation des services 1999-2002 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.

1999

- ❖ Intégration, dans la planification stratégique régionale du CRCDQ, des préoccupations des femmes en matière de développement.
- ❖ Obtention d'un poste pour le RGF-03 au bureau de direction du CRCDQ.
- ❖ Obtention de l'embauche d'une travailleuse, responsable du dossier femmes au CRCDQ.
- ❖ Intégration des préoccupations des femmes dans le plan d'action du CLD Québec/Vanier.

2000

- ❖ Publication et lancement de l'outil *Soyons présentes, influentes et décideuses*. Lors de cet événement, M. Michel Lambert, sous-ministre associé au Bureau de la Capitale Nationale, s'engage à faciliter la réalisation d'une entente-spécifique en condition féminine.

2001

- ❖ Une lettre signée conjointement par le CRCDQ, le Bureau de la Capitale Nationale, la Chaire d'étude Claire-Bonenfant et le Regroupement des groupes de femmes de la région 03 est envoyée à nos partenaires des différents secteurs pour qu'ils nomment des femmes dans les conseils d'administration des centres locaux de développement de la région.
- ❖ Réalisation de l'enquête sur les besoins et les stratégies des femmes occupant un siège dans une instance décisionnelle de notre région.
- ❖ Obtention d'un poste groupes de femmes au nouveau CLD de Québec.
- ❖ Intégration d'une mesure favorisant la parité dans les règlements généraux du nouveau CLD de Québec.
- ❖ Soutien au Collectif Femmes et restructurations municipales dans la réalisation d'un dépliant s'inscrivant dans le cadre de la campagne électorale de la nouvelle ville de Québec.

2002

- ❖ Maintien du poste Regroupement des groupes de femmes de la région 03 au conseil d'administration du CRCDQ lors de la révision des statuts et règlements.
- ❖ Obtention d'une mesure de parité dans les nouveaux statuts et règlements du CRCDQ.
- ❖ Obtention d'une mesure de parité dans les nouveaux statuts et règlements du CLD de Québec.
- ❖ Maintien du poste groupes de femmes au nouveau CLD de Québec.
- ❖ Publication de l'étude *Solidaires dans le développement : Besoins et stratégies de femmes décideuses*.

- ❖ Obtention de l'adhésion de la nouvelle Ville de Québec à la déclaration de l'IULA (déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local) .

2003

- ❖ Demande d'intégration d'un principe sur l'égalité et la parité pour les femmes dans la loi 34 créant les CRÉ lors de la tournée de la Ministre déléguée au développement régional, Mme Nathalie Normandeau. La Ministre intègre le principe dans la loi lors de son adoption.

2004

- ❖ La CRÉ de la Capitale nationale nomme huit femmes sur treize représentantEs de la société civile.
- ❖ Obtention d'un poste milieu des femmes à la Conférence régionale des éluEs.

SANTÉ DES FEMMES

1998

- ❖ Dépôt d'un avis préliminaire sur le plan de consolidation des services 1999-2002 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.

1999

- ❖ Obtention d'un volet Santé des femmes dans le Plan de consolidation des services de santé et des services sociaux 1999-2002 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec. Celui-ci prévoit la réalisation d'un plan d'action en matière de santé des femmes.

2000

- ❖ Obtention d'un comité de travail pour la réalisation d'un état de situation en matière de santé des femmes.
- ❖ Nous avons obtenu que les groupes de femmes, intervenant en santé mentale, puissent être représentés lors des consultations du groupe d'appui au plan d'action national en santé mentale.
- ❖ Occupation d'un poste communautaire au conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.

2001

- ❖ Publication de l'étude « *Santé* »-vous notre présence ? Les groupes de femmes en santé et services sociaux : une contribution à reconnaître.
- ❖ Occupation du poste communautaire au nouveau conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec (à partir du 21 décembre 2001).
- ❖ Obtention d'une consultation pour la préparation d'un plan d'action en santé des femmes.

2002

- ❖ Nomination à la vice-présidence de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.
- ❖ Obtention de la parité au Forum de la population.
- ❖ Dépôt par le RGF-03 de dix candidatures de femmes pour le Forum de la population.
- ❖ Nomination à la présidence du comité conseil sur la santé des femmes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.

2003

- ❖ Nomination par le conseil d'administration de la RRSSS du Forum de la population : 60% des membres sont des femmes.

2004

- ❖ Lettre au ministre de la Santé et des Services Sociaux, M. Philippe Couillard, pour qu'il assure une nomination paritaire homme-femme au conseil d'administration de l'Agence des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.
- ❖ Nomination de 9 femmes sur 16 membres au conseil d'administration de l'Agence de la Capitale nationale.
- ❖ Nomination de Mme Bergevin au conseil d'administration de l'Agence de la Capitale nationale
- ❖ Élection à la vice-présidence de l'Agence des réseaux locaux de service de santé et de services sociaux de la Capitale nationale.
- ❖ Adoption et publication par l'Agence de la Capitale nationale du premier plan d'action régional en santé des femmes au Québec.

DIVERS

- ❖ Publication de l'étude et du plan d'action *Jeunes femmes d'avenir : une vie à bâtir, une expertise à découvrir* (2003).
- ❖ Publication de l'*ABC de la débrouille*, bottin de ressources utiles pour les femmes (2000).
- ❖ Obtention d'un poste au Comité régional du Fonds de lutte contre la pauvreté (2000-2003).

2. Introduction

Voici le mémoire du Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix) qui reflète les préoccupations et les besoins des femmes de notre région. Évidemment, il fut impossible d'analyser l'avis au complet puisque le document fait 174 pages. En ce sens, nous souhaitons être consultées de nouveau lorsqu'un projet de politique en matière de condition féminine sera proposé par la ministre des Relations avec les Citoyens et de l'immigration, chargée de l'application de la loi du Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine, madame Michelle Courchesne.

Les groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale se sont réunis le 12 mai 2004 pour réaffirmer la nécessité du maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine. Plus d'une cinquantaine de femmes participaient à cette assemblée où elles ont également réaffirmé la nécessité d'une politique en matière de condition féminine qui s'inscrit dans la poursuite de celle existante. Il est important, pour les groupes de femmes et les femmes participantes des groupes, que le processus actuel ne nuise pas aux travaux déjà entrepris. La ministre doit donc donner un signal clair à l'ensemble de la société que le Gouvernement du Québec, malgré sa période de réflexion, préconise toujours l'action des ministères, employeurs, institutions, etc., pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Notre mémoire clarifie notre position concernant les diverses approches proposées par la ministre et identifie nos demandes sur cette question. Finalement, il propose un certain nombre d'actions concrètes concernant la prochaine politique en matière de condition féminine.

3. Les femmes de la région de la Capitale-Nationale : Quelques chiffres

En 2001, les femmes représentent 51,8% de la population de la région de la Capitale-Nationale. Malgré cette situation, elles ne sont pas majoritaires dans les structures de représentation et en politique. En 2004, dans les municipalités, la région compte deux mairesses, soit 3,6% de femmes et 23,4% de conseillères. Aucune n'occupe le poste de préfet de MRC. Cette situation influe sur la représentation des femmes à la Conférence régionale des éluEs puisque 27 postes sur 40 sont des maires, des préfets ou des présidentEs d'arrondissements. Une seule femme, sur les 27 postes d'élus, occupe un poste de présidente d'arrondissement. Les femmes occupent 22,5% des postes à la CRÉ puisque 8 postes sur 13 représentant des organismes socio-économiques sont occupés par des femmes. Dans les CLD de la région, le nombre de femmes est de 28 sur 117, soit 23,9%. La présence des femmes est supérieure dans les commissions scolaires, dans les établissements et à l'Agence de la santé et des services sociaux où la parité est atteinte, même si le pourcentage de femmes chute lorsqu'on regarde la présidence des commissions scolaires, soit 33% de femmes.

Les disparités de représentations en terme de femmes sont majeures, mais le plus troublant est la disparité des revenus entre les hommes et les femmes. Dans la Capitale-Nationale, les femmes ont un revenu moyen annuel de 21 616\$ pour un revenu moyen des hommes de 33 293\$. Le revenu des femmes est donc à 64,9% de celui des hommes. 53% des femmes ont un revenu de moins de 20 000\$. Dans Charlevoix, c'est 63% des femmes qui ont un revenu de moins de 20 000\$ pour un revenu moyen de 15 889\$ en comparaison de 26 945\$ pour les hommes. Les femmes sont donc à 59% du revenu moyen des hommes. Dans Portneuf, un revenu moyen de 17 107\$ pour les femmes et un de 29 487\$ pour les hommes. Elles ont 58% du revenu des hommes. Il va s'en dire que l'écart se creuse lorsque l'on s'éloigne du milieu urbain.¹

Notons également, que sur un total de 29 145 familles monoparentales, 78,6% ont à leur tête une femme. Les femmes représentent 87,7% des victimes des actes de violence conjugale signalés aux policiers en 2001. Elles ont un taux de détresse psychologique de 26% en comparaison de 19,5% pour les hommes, ce qui est le taux le plus élevé des régions du Québec. Elles sont 26,2% à consommer trois médicaments ou plus au cours d'une période de deux jours, selon les chiffres de 1998, en comparaison de 14,7% pour les hommes.

Les écarts entre les femmes et les hommes en 2004 sont encore très grands et de nombreux défis attendent notre société pour corriger les inégalités et les discriminations permettant aux femmes d'atteindre l'égalité.

¹ Les chiffres sont tirés de la mise à jour des statistiques régionales du Conseil du statut de la femme.

4. Pourquoi la proposition de la ministre ne nous satisfait pas ?

Nous avons pris connaissance de la proposition de la ministre et de son engagement en faveur de l'égalité. Bien sûr, le Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix) adhère au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes puisque son travail au quotidien vise à rétablir les inégalités. Promouvoir et défendre les droits et intérêts des femmes nous a amenées à prendre position dans différents champs d'action concrets propres aux régions. Par son travail, le Regroupement des groupes de femmes a fait progresser de façon significative la présence des femmes dans les instances décisionnelles de la région de la Capitale-Nationale; a fait adopter un plan d'action régionale en santé des femmes; a fait introduire un principe d'égalité dans l'entente cadre de la région; a introduit des objectifs pour les femmes dans la planification stratégique régionale du CRCDO² ainsi que dans celle du développement social. Que ce soit le transport collectif en milieu rural, l'accès à la formation, l'accès à des services de garde, le champ des besoins des femmes rejoint sans contredit le champ des besoins sociaux de d'autres personnes vivant dans notre société. C'est pourquoi nos préoccupations ont bien souvent rejoint celles des jeunes ou des personnes âgées. Participantes acharnées du développement social, de l'économie sociale et de la qualité de vie pour des services de proximité, notre engagement dans l'amélioration de la qualité des milieux de vie profite à toutes et à tous.

Malheureusement, la proposition de la ministre occulte de façon trop magistrale les rapports sociaux de sexe profondément ancrés dans notre société. Notre société a été pensée et construite autour d'un modèle masculin dominant et normatif. Les façons de faire, les règles de conduite ou les règles régissant la disponibilité des individus ont été établies sur la base du modèle traditionnel où l'homme est dans la sphère publique et la femme, dans celle privée. Malgré l'investissement par les femmes du domaine public, celui-ci ne s'est pas transformé en profondeur pour intégrer les femmes dans ce qu'elles sont, c'est-à-dire leur spécificité. Ce sont les femmes qui ont dû s'adapter. Le même phénomène est visible dans le privé. Par contre, ce champ d'activité est peu attractif pour beaucoup d'hommes, car il y a moins de pouvoir, de prestige ou d'argent rattachés à cet investissement.

Cette situation demande des changements en profondeur. Nous ne pouvons arrêter les avancées des femmes au profit d'une stratégie qui nécessite des concessions, trop d'inégalités persistent³. Nous ne voulons pas choisir la stratégie où nous allons prendre en charge les difficultés des hommes, difficultés qui ne sont pas basées sur une oppression spécifique, car nous ne sommes pas dans une société matriarcale, c'est le contraire.

Tout en étant sensibles aux difficultés vécues par certains hommes, nous croyons qu'il appartient au réseau des groupes d'hommes, qui travaillent sur cette question, et non aux haut-parleurs de mauvaise foi si souvent entendus dans les médias, d'identifier les besoins et problématiques demandant une intervention des différents ministères. Il n'appartient pas au mouvement des femmes de prendre en charge les difficultés des hommes comme il n'appartient pas aux hommes de dire aux femmes ce qui est bon pour elles. Nous devons éviter les pièges du modèle traditionnel des rapports homme/femme et ne pas revenir en arrière.

Il faut démêler, de façon très claire, ce qui appartient au domaine de la condition féminine lié à l'oppression spécifique des femmes dans une société patriarcale, de ce qui appartient à la condition masculine en lien avec des difficultés d'adaptation due à la présence des femmes dans le champ public; à une demande marquée de pour que les hommes soient plus présents dans le domaine privé; aux résistances de ceux-ci devant ces changements.

Nous voulons une société d'avenir qui a intégré la spécificité des femmes.

² Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec

³ Voir les femmes de la région de la Capitale-Nationale en chiffres.

5. L'expérience du Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix) et l'approche sociétale

Parce qu'une région particulière n'a pas le pouvoir de légiférer et de réglementer, le travail du RGF-03 pour l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région de la Capitale-Nationale a pris en compte, avant tout, son pouvoir d'influence. À partir de l'analyse collective des besoins des femmes de notre région et des écarts importants entre les femmes et les hommes, la défense des droits et intérêts des femmes s'est concentrée vers les champs d'action accessibles : influencer les éluEs provinciaux et fédéraux de la région pour l'adoption de lois qui corrigent les inégalités, travailler à l'intégration de mesures d'égalité et de parité dans les plans de développement et les règlements généraux des organisations régionales publics ou parapublics, influencer les partenaires du développement pour qu'ils prennent en compte les besoins des femmes en matière d'emploi, de formation, d'éducation, de conciliation travail-famille, de santé et de services sociaux, etc.

Évidemment, les organisations sont majoritairement contrôlées par des hommes, ouverts ou non à entendre nos préoccupations. Des connivences se sont développées avec des femmes impliquées de diverses provenances et des hommes ouverts à faire progresser leur région vers une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. Il en a découlé des stratégies communes. Les avancées n'auraient pas été possibles sans ces alliances sur le terrain. Par contre, la mise au pouvoir d'un nouveau gouvernement au Québec a mis à mal des années de travail ardu et acharné pour convaincre des personnes d'appuyer nos demandes. L'espace d'une loi (entendre ici la loi 34), le nombre de femmes à la Conférence régionale des éluEs est tombé de 30% à 4%. Un an et demi de travail assidu et de présence systématique ont permis un rétablissement à 22,5%, mais pour combien de temps ? Ce nombre de femmes ne repose que sur les organisations socio-économiques, soit 13 postes sur 40. Un appel de candidatures paritaire pour la nomination des représentantEs de ces organisations ne repose sur aucune obligation légale, mais bien sur la bonne volonté de ces quelques hommes que nous avons convaincus au fil du temps. Tout ceci est bien mince. Lorsque ces alliés ne seront plus là ou que les enjeux vont augmenter dans les CRÉ liées à la décentralisation, comment s'assurer que les organisations accepteront toujours de proposer autant de noms d'hommes que de femmes ? Les éluEs en place accepteront-ils toujours d'appliquer cette règle ? Nous n'avons aucune garantie.

Nous sommes tenaces et déterminées. L'ensemble de notre travail⁴ démontre comment, sans relâche, nous avons fait progresser les droits des femmes, participé aux changements des mentalités par des campagnes de sensibilisation, des activités d'éducation populaire autonome ou autres actions. C'est pourquoi nous savons combien nos acquis sont fragiles. Lorsque les enjeux économiques augmentent, les hommes veulent être présents et s'organisent pour y nommer leur réseau, de façon à asseoir leur pouvoir. La décentralisation annoncée va provoquer une attraction pour les postes à la CRÉ qui va desservir la possibilité pour les femmes d'y être.

Nous croyons profondément au travail que nous réalisons. Nous le faisons, car nous croyons qu'il faut transformer la société, les hommes, les jeunes, les femmes, toute personne de bonne volonté pour réaliser une société où vivent nos valeurs féministes d'égalité, d'équité, de partage et de justice sociale. Le Québec a développé une façon de faire en matière de condition féminine qui fait de lui un « fer de lance » en cette matière. Nous sommes fières de ces acquis collectifs. Poursuivons en ce sens, et renforçons nos institutions et nos collaborations.

6. Notre choix : l'approche spécifique en toute transversalité et sans oublier, la sociétale !

Depuis de nombreuses années les féministes, les groupes de femmes et les femmes, tant dans le champ de la sphère privée que publique, ont travaillé pour l'atteinte de l'objectif de l'égalité, en ne minimisant pas la nécessité que les femmes, individuellement, changent et se dévictiment afin d'adopter de nouveaux comportements sociaux et individuels conformes à leur idéal. Elles ont travaillé à se défaire des schèmes traditionnels où le seul choix est celui d'être ménagère et l'éducatrice des enfants qui doit prendre soin de la famille et de leur homme. Les féministes voulaient et veulent toujours, pour toutes les femmes, avoir le choix de leur vie. Depuis le début des années 80, les féministes ont mis en place des moyens pour mener la lutte tout en travaillant sur la nouvelle femme dont les choix sont multiples, où les possibles sont présents à tous les niveaux et qui

⁴ Voir 1.1 Réalisations significatives du RGF-03

n'a plus à se définir à travers les yeux des hommes ou de leurs besoins. En tant que sexe opprimé par une société patriarcale, les femmes travaillent et ont travaillé à changer les rapports à tous les niveaux.

Dans ce contexte, toutes les stratégies possibles ont été au cœur du travail réalisé que ce soit pour le changement des lois ou l'adoption de lois permettant la réalisation de l'égalité ou pour corriger les discriminations. Pour y arriver, les femmes ont manifesté, ont réfléchi dans des forums, des colloques, des collectives. Elles ont sollicité leurs collègues masculins, leur conjoint, leurs élus, leurs frères, leurs amis. Les femmes se sont associées avec leur supérieur, leur patron, leurs collègues masculins. Les groupes de femmes ont travaillé avec les dirigeants d'entreprises, les maires, les conseillers municipaux, les députés tant fédéraux que provinciaux. Toutes les stratégies ont été utilisées et aucune n'a été minimisée.

Malgré un engagement de ne pas laisser tomber l'approche spécifique et l'approche transversale, la ministre nous invite à mettre tous nos « œufs dans le même panier », celui de l'approche sociétale. Bien que nous ne puissions qu'adhérer à l'importance d'une réflexion commune femme et homme quant à l'avancement de l'égalité, nous croyons qu'il faut maintenir l'approche spécifique comme la majeure de nos interventions. Les mesures spécifiques qui en découlent seront intégrées de façon transversale ce qui permettra de renforcer les efforts entrepris autour de l'approche sociétale. Nous continuerons d'être présentes et de faire notre travail. Mais nous n'oublions pas que celui-ci est possible parce que nos institutions en condition féminine sont fortes, présentes et actives.

Depuis son ascension au pouvoir, le Gouvernement du Québec envoie un message ambigu quant à son adhésion à l'amélioration des conditions de vie des femmes en laissant sous-entendre la fin du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine et en ne proposant pas de politique en matière de condition féminine. Ce message a commencé à faire des dégâts. Les différents ministères se sentent de moins en moins concernés par la condition féminine. De plus en plus d'hommes se sentent le droit de minimiser les propos de femmes siégeant sur des organisations mixtes. Cette ambiguïté affecte également des institutions telles que les Églises, les syndicats, le secteur économique. Nous sommes extrêmement inquiètes de la situation. La ministre doit, sans délai, donner un message clair à ses collègues ministres pour qu'ils poursuivent le travail entrepris.

Il est insuffisant de croire que seule une stratégie gouvernementale ou une politique de l'égalité va mobiliser les hommes. De façon majoritaire et depuis longtemps, les hommes occupent les sphères de pouvoir. Parce qu'ils avaient et ont toujours le pouvoir, ils ont pu se donner des conditions valorisantes, des salaires décents et des réseaux décisionnels. La ministre se demande pourquoi ils n'ont pas investi le champ des métiers et professions traditionnellement féminins mais c'est très compréhensible, ils ne sont pas fous ! Échanger des lieux de pouvoirs bien rémunérés au profit de fonctions sans pouvoir, peu prestigieuses et mal rémunérées ! Pensons, aux travailleuses en garderie, aux enseignantes, aux femmes qui font du maintien à domicile, etc. La nécessité de l'équité salariale, de la valorisation des métiers et professions traditionnellement féminins est urgente.

Les femmes dans leur lutte pour l'égalité n'ont pas obtenu de cadeaux. Elles ont gagné à la seule force de leur courage, leur intelligence, leurs forces collectives, leur ténacité, tout ce qu'elles ont obtenu. Nous croyons qu'il est temps d'agir de façon marquante et déterminante pour obtenir des résultats significatifs et durables.

Parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes, parce que nous croyons qu'il faut maintenir et développer de façon majeure les interventions permettant aux femmes d'avoir accès :

- ❖ au même revenu que les hommes;
- ❖ à une vie sans violence;
- ❖ à une vie sans discrimination;
- ❖ au respect de ce qu'elles sont;
- ❖ à tous les choix possibles pour définir leur vie particulièrement celle productive et reproductive.

NOUS DEMANDONS LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS EN CONDITION FÉMININE EXISTANTES, QUI ONT FAIT PROGRESSER LA SITUATION DES FEMMES DU QUÉBEC. NOUS SOMMES UN « FER DE LANCE » EN CONDITION FÉMININE, NOUS EN SOMMES FIÈRES, ALORS CONTINUONS ! NOUS VOULONS :

- ✓ La nomination officielle d'une ministre de la Condition féminine disposant d'un budget et d'un droit de modifier l'ensemble des projets de loi pouvant affecter de près ou de loin les femmes. Ce droit permettrait de corriger les inégalités et les discriminations systémiques présentes dans les projets de lois.
- ✓ L'obligation pour tous les ministères d'introduire des mesures spécifiques pour corriger les inégalités et les discriminations. L'analyse différenciée selon les sexes est un outil majeur pour aider les ministères à identifier les correctifs à apporter, donc utilisons-la !
- ✓ La ministre doit confirmer le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine dans leur fonction respective et leur mission avec les budgets augmentés et le pouvoir d'action nécessaire. Il est souhaitable d'avoir une sous-ministre en titre au Secrétariat à la condition féminine de façon à faire progresser les dossiers rapidement et sans entrave. Il faut le maintien des agentes régionales du CSF dans toutes les régions du Québec. La région de la Capitale-Nationale est actuellement dépourvue d'agente et la ministre doit corriger sans délai cette situation.
- ✓ La ministre doit, sans délai, confirmer le réseau des répondantes en condition féminine des ministères. Ces gardiennes des droits des femmes dans les ministères feraient ce travail à temps plein. Elles rendraient des comptes au ou à la sous-ministre en titre de son ministère et seraient intégrées dans les comités clés leur permettant d'exercer leurs fonctions de gardiennes des droits des femmes.
- ✓ La ministre met en place une politique en matière de condition féminine majeure assortie de moyens d'action efficaces qui lient les ministères et les budgets permettant sa mise en œuvre. Et selon les exigences de l'axe d'intervention 5 de l'avis (page 160) en y intégrant des échéanciers précis.
- ✓ La ministre garantit un soutien financier de base adéquat (rehaussement majeur nécessaire) aux groupes de femmes sur la base de leur mission. Elle rehausse le financement du programme *À égalité pour décider* et permet la consolidation sur trois ans des initiatives et la poursuite des projets sur plusieurs années.

**7. Les choix de la région de la Capitale-Nationale
pour une politique en matière de condition féminine**

**7.1 Première orientation : L'autonomie économique des femmes
Les priorités d'intervention:**

Éducation et formation : Poursuivre et renforcer les orientations existantes

Afin d'assurer aux filles et aux femmes une formation adéquate et d'accentuer leur diversification professionnelle :

- Favoriser la réussite et la poursuite des études à tous les niveaux d'enseignement;
- Augmenter la participation des filles et des femmes dans les secteurs d'avenir et d'y favoriser leur maintien;
- Soutenir l'intégration et la réorientation professionnelles des femmes adultes; accroître la participation des femmes aux programmes de développement de la main-d'œuvre et de formation en entreprise;
- Adapter les services de soutien à la formation aux réalités des femmes adultes.

Marché du travail: Poursuivre et renforcer les orientations existantes et y ajouter

Afin d'assurer l'accès, le maintien et la progression des femmes dans tous les secteurs d'activités et à tous les niveaux d'emploi ainsi qu'une rémunération juste et équitable :

- Promouvoir l'importance d'adapter l'organisation et l'environnement de travail à la nouvelle réalité de la main-d'œuvre;

- Doter le Québec d'une loi en matière d'équité en emploi **et mettre en place des mesures correctrices;**
- Réviser ses lois, politiques et programmes ayant un impact sur la main-d'œuvre féminine; identifier et mettre en œuvre des moyens favorisant l'adaptation des conditions de travail aux diverses formes d'emploi;
- **Obliger tous les employeurE; à appliquer l'équité salariale et à apporter sans délai les correctifs;**
- **Obliger les employeurE; à appliquer les normes du travail à tous les employéE; en surveillant particulièrement la situation des travailleuses domestiques et des femmes des communautés culturelles;**
- **Améliorer les normes du travail pour augmenter la protection des travailleuses non-syndiquées;**
- **Adapter les programmes et la fiscalité aux besoins des travailleuses autonomes particulièrement en regard des régimes de retraite;**
- **Valoriser les emplois traditionnellement féminins pour y améliorer les salaires, les conditions de travail et la capacité d'agir dans son emploi.**

Conciliation des responsabilités familiales et professionnelles **et citoyennes**

Afin d'assurer une meilleure prise en charge de ce défi par les parents, les organisations et la société :

- **Obliger tous les employeurE; à se doter d'une politique d'articulation travail-famille-vie citoyenne;**
- Supporter les parents par l'adoption et le développement de mesures et de services répondant à leurs besoins;
- Favoriser une meilleure répartition des conséquences et des coûts liés à la maternité, aux soins aux enfants et aux proches de façon à ne pas pénaliser les femmes.

La lutte contre la pauvreté

Afin d'éliminer la pauvreté et son impact sur les femmes :

- **Appliquer sans délai la loi visant à contrer la pauvreté et retirer le projet de loi 57 et les règlements discriminatoires et appauvrissant proposés;**
- **Mettre en place les mesures correctrices nécessaires pour que les femmes atteignent le revenu moyen des hommes;**
- Fournir aux femmes qui vivent dans la pauvreté des services sociocommunitaires adaptés à leurs besoins particuliers;
- Assurer le maintien d'un soutien financier **qui atteint minimalement le seuil de pauvreté** aux femmes qui n'ont pas d'emploi ou qui ne peuvent accéder au marché du travail;
- Implanter des mécanismes permettant aux femmes ayant subi une rupture d'union, d'obtenir les pensions alimentaires auxquelles elles ont droits; **et retirer la prise en compte de la pension alimentaire pour les enfants dans le calcul de la prestation d'aide sociale pour la femme;**
- Développer une meilleure connaissance du problème de l'itinérance chez les femmes et assurer, de façon concertée, le développement de ressources adaptées.

7.2 Deuxième orientation : Le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes **Poursuivre les priorités d'interventions, les renforcer et y ajouter**

- Rendre disponibles les budgets nécessaires et récurrents pour la mise en œuvre du plan d'action régionale en santé des femmes de la Capitale-Nationale et sa localisation dans les Centres de santé et de services sociaux;
- Poursuivre l'application des orientations ministérielles et stratégies d'action en santé et bien-être des femmes *Au féminin, à l'écoute de nos besoins* (MSSS, 2002), les *Orientations ministérielles en matière de planification des naissances* (MSSS, 1995) et doter toutes les régions de plans d'actions régionaux en santé des femmes;

- Créer des postes groupes de femmes sur les conseils d'administration des Agences et sur les conseils d'administration des Centres de santé et de services sociaux afin d'assurer une prise en compte des besoins des femmes sur ces structures.

7.3 Troisième orientation : L'élimination de la violence faite aux femmes

Poursuivre les priorités d'interventions, les renforcer et y ajouter

- Sensibiliser et éduquer la population à la violence sous toutes ses formes tel que revendiqué par la Fédération des femmes du Québec.

7.4 Quatrième orientation : La reconnaissance et la valorisation de l'apport collectif des femmes et des groupes de femmes

Poursuivre les priorités d'interventions, les renforcer et y ajouter

- Assurer un soutien financier adéquat aux groupes de femmes pour leur mission.

7.5 Cinquième orientation : la place des femmes dans le développement des régions

Poursuivre les priorités d'interventions, les renforcer et y ajouter

- Rehausser le financement du programme *À égalité pour décider* et y intégrer les actions pour la prise en compte des besoins des femmes; permettre la consolidation sur trois ans des initiatives; assurer la poursuite des projets sur plusieurs années;

Assurer la mise en place de politiques d'égalité et de parité dans les régions et les localités.

Les défis à relever, pour la société québécoise qui souhaite travailler à l'établissement de l'égalité, demeurent importants. Par contre, nous avons des outils collectifs majeurs au niveau institutionnel, gouvernemental et communautaire qui font notre fierté. Il faut les maintenir et les renforcer. Nous avons un réseau de groupes de femmes et de femmes impliquées et engagées qui travaillent à corriger les inégalités partout dans notre société. Aidons-les ! Le Gouvernement du Québec doit affirmer de façon très claire son engagement à établir l'égalité des femmes au Québec et lancer un message aux Québécois et Québécoises en ce sens. Ainsi, continuons sur notre lancée et renforçons ce que nous possédons.

Annexe 1



R G F 0 3

REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION 03 (PORTNEUF – QUÉBEC – CHARLEVOIX)

155, boul. Charest Est, RC-5

Québec (Québec)

G1K 3G6

Tél. : (418) 522-8854

Télec. : (418) 522-6237

Courriel : regroupementdesfemmes@qc.aira.com

Liste des membres

1. ASSOCIATION DES FEMMES DE CARRIÈRE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
2. ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (AFEAS)
3. ASSOCIATION YWCA DE QUÉBEC
4. CALACS DE CHARLEVOIX
5. CARREFOUR FAMILLES MONOPARENTALES DE CHARLESBOURG
6. CENTRE DE RESSOURCES POUR FEMMES DE BEAUPORT
7. CENTRE DES FEMMES DE CHARLEVOIX
8. CENTRE DES FEMMES DE LA BASSE-VILLE
9. CENTRE FEMMES AUX 3A
10. CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES
11. CENTRE FEMMES D'AUJOURD'HUI
12. CENTRE ÉTAPE, atelier de formation pour les femmes
13. CENTRE INTERNATIONAL DES FEMMES, QUÉBEC
14. CHAIRE D'ÉTUDE CLAIRE-BONENFANT SUR LA CONDITION DES FEMMES
15. COLLECTIF "LES ACCOMPAGNANTES"
16. COMITÉ D'AIDE AUX FEMMES SOURDES
17. COMITÉ DES FEMMES DU SPCQ
18. COMITÉ DES FEMMES DU SFPQ
19. COMITÉ FEMMES DU CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES (CSN)
20. COMITÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE CONDITION FÉMININE DE PORTNEUF
21. CONSEIL RÉGIONAL LÉA-ROBACK
22. GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE
23. GROUPE LES RELEVAILLES (LE)
24. JONATHAN, SERVICE D'AIDE À L'EMPLOI POUR FEMMES
25. MAISON COMMUNAUTAIRE MISSINAK
26. MAISON DES FEMMES DE QUÉBEC
27. MAISON D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES IMMIGRANTES DE QUÉBEC
28. MAISON DE TRANSITION L'ÉCLAIRCIE
29. MAISON DU CŒUR POUR FEMMES
30. MAISON KINSMEN-MARIE-ROLLET
31. MAISON LA MONTÉE
32. MÈRES ET MONDE
33. NOUVEAU DÉPART QUÉBEC
34. REGROUPEMENT DES FEMMES SANS EMPLOI DU NORD DE QUÉBEC INC.
35. RÉSEAU DIOCÉSAIN DE LA CONDITION DES FEMMES
36. S. O. S. GROSSESSE
37. VIDÉO FEMMES
38. VIOL SECOURS
39. VIOLENCE INFO